

Le droit international des investissements connaît depuis une vingtaine d'années des développements majeurs. Ils proviennent, en grande partie, de la conjonction de deux facteurs : la multiplication des traités bilatéraux de protection des investissements (plus de 2000 à l'heure actuelle, dont une centaine conclue par la seule Chine), et l'importance accordée au règlement des litiges entre investisseurs et Etats d'accueil par l'arbitrage, et plus spécialement l'arbitrage CIRDI. Ces deux facteurs sont étroitement liés puisque les traités bilatéraux prévoient quasiment tous, l'acceptation par l'Etat du règlement arbitral des litiges concernant les investissements étrangers. Il en résulte, depuis quelques années, un accroissement remarquable des sentences arbitrales et tout particulièrement de celles du CIRDI. C'est à l'étude de ces sentences et des grandes questions du droit international des investissements qu'elles impliquent, que la journée organisée par l'Institut des hautes études internationales, est consacrée.

Colloque organisé avec l'appui de :

**l'Ecole doctorale de droit international, droit de l'Union européenne,
relations internationales et droit comparé de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)**

et des réseaux **OGEMID** (www.ceplmp.org) et **OGEL** (www.gasandoil.com/ogel)

Contact :

Claire TOULET
I.H.E.I – Université Panthéon-Assas (Paris II)
12 place du Panthéon - 75005 PARIS

fax : 01 44 41 55 49
tél : 01 44 41 55 52
e-mail : ctoulet@u-paris2.fr



C
O
L
L
O
Q
U
E

3

M
A
I

2
0
0
4

**INSTITUT DES HAUTES ETUDES
INTERNATIONALES**

UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

**NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS
DANS LE CONTENTIEUX ARBITRAL TRANSNATIONAL
RELATIF A L'INVESTISSEMENT INTERNATIONAL**

Ecole Nationale d'Administration
2, avenue de l'Observatoire
75006 PARIS